



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

Calamités agricoles _ Pertes de fonds Accord du Propriétaire

Nature et date du sinistre :

Dans le cas où les dégâts sont sur des parcelles que vous avez en métayage ou en fermage, une autorisation du propriétaire est obligatoire pour être éligible à la procédure calamité agricole

Je soussigné(e) Madame – Monsieur (1)

demeurant.....

propriétaire de la (les) parcelle(s) sinistrée(s) ci-dessous :

Commune	Section	N° Parcelle	Surface

Autorise mon fermier Madame – Monsieur ou raison sociale (1)

.....

à déposer un dossier de demande d'indemnisation au titre des calamités agricoles pour les dommages causés sur ma propriété par le sinistre cité en objet et à percevoir directement les indemnités qui sont liées.

Fait à, le

Signature du propriétaire :

(1) Rayer la mention inutile